



S. GARSON (Président)
R. ABS (Secrétaire Général)
T. FAURE (Trésorier)
C. BERGERET-GALLEY (Vice-Présidente)
JB. ANDREOLETTI (Secrétaire Général adjoint)
A. LOUAFI (Trésorier adjoint)
B. ALFANDARI (Président honoraire, administrateur)
A. BZOWSKI (Administrateur)
C. DESOUCHES (Administrateur)
G. VITALE (Administrateur)

Courbevoie, le 8 février 2018

Chers Membres,

L'administration fiscale a mis à jour hier soir son rescrit de 2012 en ajoutant un paragraphe laissant entendre que **des actes non pris en charges pourraient être non assujettis à TVA**, ce qui est un changement de pied important :

Lorsqu'ils ne sont pas pris en charge totalement ou partiellement par l'Assurance maladie, sont également admis au bénéfice de l'exonération de TVA les actes de médecine et de chirurgie esthétique dont l'intérêt diagnostique ou thérapeutique a été reconnu dans les avis rendus par l'autorité sanitaire compétente saisie dans le cadre de la procédure d'inscription aux nomenclatures des actes professionnels pris en charge par l'Assurance maladie, dans les conditions fixées à **l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale** et à **l'article R. 162-52-1 du code de la sécurité sociale**, consultables sur le site internet de la **Haute autorité de Santé**.

Lien vers le nouveau rescrit paru au Bulletin Officiel des Finances Publiques (BOFIP), hier :

<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1139-PGP.html?identifiant=BOI-TVA-CHAMP-30-10-20-10-20180207>

Cela semble rejoindre la position que nous défendons depuis le début et qui nous avait conduit à déposer plainte à la Commission européenne.

Avec nos avocats qui nous ont aidés dans les différentes procédures que nous avons initiées, nous sommes en train d'analyser dans le détail la portée exacte de cet ajout et reviendrons vers vous très rapidement avec des propositions pour les différentes procédures en cours que vous pourriez avoir avec l'administration fiscale.

Bien syndicalement,

Dr Sébastien GARSON
Président SNCPRE

Dr Richard ABS
Secrétaire Général SNCPRE

Rejoignez Plastiweb sur Facebook !

Un groupe Plastiweb sur Facebook a été créé pour discuter et échanger entre membres.
Ce groupe est secret, donc inaccessible par les utilisateurs.

Vous avez un compte Facebook : [envoyez une demande d'ami à SNCPRE](#).
Ensuite, vous serez ajouté au [groupe Plastiweb](#) (en cliquant sur le lien, si vous n'êtes pas membre, Facebook vous orientera sur une page d'erreur).

Retrouvez le site Internet www.sncpre.org

Cet email a été envoyé à sncpre@gmail.com, [cliquez ici pour vous désabonner](#).

